

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 FEVRIER 2020

DELIBERATION N° DEL003-20

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20200210-DEL003-20-DE
Date de télétransmission : 13/02/2020
Date de réception préfecture : 13/02/2020

L'an deux mille vingt, le 10 février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 4 février 2020, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA et MM. R. BAH, T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J.C. GUERRE-GENTON, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, C. TISON, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 10 février 2020)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 7 février 2020)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUBOIS Stéphane
M. DUSSERRE Andy
M^{me} FERRACIOLI Chantal
M^{me} GONZALEZ Gisèle
M^{me} ROULAND Chloé

MADAME ISABELLE BEREZIAT A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Identification et mise en œuvre des travaux de proximité en matière d'espaces publics et de voirie.

Rapporteur : Claude SERGENT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La Métropole exerce de plein droit, depuis le 1^{er} janvier 2015 sur l'ensemble de son territoire, les compétences voirie et aménagement des espaces publics dédiés aux modes de déplacement urbain.

A ce titre, elle projette de réaliser les travaux de stabilisation des accotements de la rue du Grand Mas, pour un coût prévisionnel de 8 177,84 € HT.

Le montant du fond de concours est calculé en prenant en compte la dotation de base annuelle « proximité » de la commune de Gières telle que définie par la délibération-cadre n° 1DL161016 adoptée par la Métropole en date du 3 février 2017.

En l'espèce, la commune de Gières est appelée à financer par fonds de concours, selon le bilan financier suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Nature	Montant (en € HT)	Montant (en € TTC)	Nature	Montant (en € HT)	Montant (en € TTC)
Rue du Grand Mas	8 177,84	9 813,41	Dotation base Proxi	4 088,92	4 906,705
			Fonds de concours "proximité" versé par la commune de Gières	4 088,92	4 906,705
TOTAL	8 177,84	9 813,41		8 177,84	9 813,41

Ce montant sera ajusté en fonction du coût réel de réalisation des travaux.

Compte-tenu de la durée et du montant du fonds de concours, celui-ci sera versé en une seule fois, à la fin des travaux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver les modalités de participation par fonds de concours précédemment décrites,
- de l'autoriser à signer la convention financière correspondante avec Grenoble-alpes Métropole,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2020

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 10 février 2020.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.